

François Vallançon

François Vallançon tente de provoquer une *Metanoïa* (changement de conduite bienheureux de l'âme à 180 degrés). 2 maîtres pour l'intervenant, Socrate et Jésus, condamnés injustement l'un et l'autre.

Nombreuses références à Michel Villey.

Le droit, c'est une égalité, mais pas n'importe laquelle. Il importe de bien la définir car *corruptio optimi pessima*, la corruption des choses les meilleures est ce qu'il y a de pire.

Il existe 2 formes d'égalités. La première forme est une égalité de proportion en opposition à l'égalité simple. Je reçois plus à charge de redonner plus. Ce qu'on appelle l'inégalité peut être considéré comme la forme principale de l'égalité ; l'inégalité n'y étant qu'apparente.

L'égalité simple a deux facteurs : je donne ou je reçois exactement ce que j'ai reçu ou donné. Cas typique, le contrat. Mais attention en droit moderne le contrat n'est pas défini par la notion d'égalité, car le contrat est un simple échange de volonté régit par des normes juridiques (positivisme) : *Tolle ne tollas : prends pour qu'on ne te prenne pas*. Au contraire, selon le droit classique, il est une commutation de dons égaux.

Selon la conception classique, deux formes d'égalité donc. Si je donne moins que ce que tu donnes, dans un contrat, c'est du vol, à l'inverse cependant si je donne plus que ce que tu me donnes, je peux être un bienfaiteur, et l'autre partie un obligé. Pourtant les deux parties sont censées être égales, mais il est possible que cette inégalité apparente ne soit pas du vol si elle correspond à une égalité géométrique. Si on donne simplement des choses équivalentes, c'est une égalité arithmétique.

La DDHC, avec la naissance de tous les hommes libres et égaux en droit, expulse l'égalité géométrique, toute hiérarchie devient illégitime. Il n'y a donc plus de hiérarchie, mais égalité des chances, ascenseur social, stratification sociale. Du coup le pouvoir devient désiré pour lui même, hors de toute justice. Il est destiné à ceux qui peuvent l'atteindre. Le pouvoir est par essence illégitime, considéré comme contingent et usant.

Ce qui procède du contrat social ou du contrat privé, devient par essence juste, tout ce qui est contractuel est juste. La justice procède du contrat. Ce qui ne procède pas de ces contrats, est injuste. On supprime donc tout ce qui ne repose pas sur un accord: par exemple, la loi le Chapelier supprime tout ce qui ne repose pas sur un contrat social ou privé.

Le pouvoir ne punit plus le malfaiteur, mais que ce qui menace le citoyen. Nouveau sens, utilitaire, du droit pénal avec la bien nommée Ecole de la défense sociale. Au contraire, on loue ce qui le maintient (droit électoral ou constitutionnel).

Nous sommes loin des anciens grecs. S'affrontent deux formes de hiérarchie, et deux formes de contrats.

Dans un cas, le contrat qui procède d'une égalité simple est un échange de bienfaits, où il n'y a ni perdant ni gagnant. Dans l'autre, le contrat se caractérise par un échange de volonté où il y a un gagnant et un perdant.

2 oppositions philosophiques, ce qui est juste vs ce qui est formellement légal. D'un côté il y a du droit dans la nature, et de l'autre le droit vient de la main d'homme.

Homère, bible des anciens grecs, où ils apprenaient à lire/écrire compter. Des exemples mémorables et faciles à retenir. L'Iliade, histoire d'une injustice, d'une infidélité, et les suites punitives de celle-ci qui frappent des innocents et des braves. L'Odyssée est l'histoire d'une fidélité et de ses suites positives.

L'Iliade, est l'histoire d'une colère provoquée par une injustice (l'enlèvement par Agamemnon d'une compagne d'Achille), et d'une colère apaisée par la justice (Achille rend Hector à Priam). L'Odyssée, est l'histoire d'une colère provoquée par une injustice (la punition des dieux injustes sur Ulysse) et réparée par la justice (la fidélité de Pénélope).

Dans l'Iliade, Troie est imprenable de force, elle n'est prise que par prudence et intelligence. Dans l'Odyssée, Ithaque n'est retrouvée que par la persévérance et l'astuce d'Ulysse.

Le monde visible est une beauté blessée, le monde invisible est la beauté même. Hommes et rois combattent et meurent pour quelque chose d'extérieur, et de plus grand qu'eux.

Dans ces poèmes, on traite du juste et de l'injustice, pour les lecteurs grecs, ils relèvent de l'Histoire et du Droit. Pour nous, c'est une succession de barbarie et de cruauté, ou juste de la poésie.

Entre temps, on a changé de paradigme. Toute révolution philosophique est un changement de paradigme, on ne change rien à la réalité, mais à la manière de l'appréhender. On commence à réfléchir par l'homme, et non plus pour l'homme ou par Dieu. On étudie désormais l'objet à travers le sujet, et non plus le sujet à travers l'objet. C'est par l'homme que Descartes et Kant réfléchissent le monde.

Dans le paradigme ancien la volonté humaine vise le bien et l'équilibre, maintenant elle est la source du bien et de l'équilibre. Avant, l'égalité était cause de grandes inégalités apparentes, alors que maintenant l'égalité est incompatible avec la moindre inégalité apparente. On permet ce qui jadis était interdit, et on interdit ce qui jadis était permis.

Comme Mallarmé, nous allons « *Donner un sens nouveau aux mots de la Tribu* ».

On traitera ainsi les changements de définition des mots Nature, Cité (ou République) et Droit. On va suivre pour ce faire Pythagore, Platon et Aristote. Ces mots seront envisagés au sens classique et au sens moderne.

La Nature :

Pour Pythagore, la phusis (natura, nature) est l'ensemble des être vivants qui naissent, grandissent et meurent. Cette nature classique a trois caractères : elle est cosmique, dynamique et eudémonique.

Cosmique, en grec la beauté. La Nature est un ensemble d'équilibres qui s'harmonisent et se pondèrent. De cette harmonie, l'homme fait partie. L'homme est un microcosme, l'univers est un macrocosme, la cité un mésocosme (un moyen-cosmos).

Cette nature cosmique et harmonieuse est **dynamique**, elle est condition, mesure de tout ce qui bouge dans le monde (kinésis), et mouvement de transformation. Ce mouvement est naturel, l'homme peut l'accélérer ou le freiner, mais on ne peut l'anéantir. Ce mouvement, c'est être ou ne pas être. Dans la nature il y a coexistence du même et de l'autre, identité et altérité, qui font bon ménage.

Ce mouvement est finalisé, il peut prendre **fin**. Ce n'est pas un mouvement perpétuel. Il existe une Fin qui génère ces mouvements et lui donne du sens. Ce thélôs, une fois obtenu, apaise ou arrête le mouvement. On appelle cette fin le bien (bien et fin sont synonymes). Est eudémonique, ce qui est arrivé à un bon état.

Au contraire, la Nature moderne est réductible en atomes individuels, dont on ne veut pas voir l'harmonie. On cherche la loi pour maîtriser ces éléments. La physique moderne n'est pas une entreprise d'admiration, mais de prise de possession, elle est individualiste, faite pour l'action, grâce à laquelle chacun peut agir. Une telle nature est soumise à des éléments stables en eux-mêmes, qui sont les antécédents de la nature. Le regard moderne porte sur le temps et non plus sur l'Être. Le temps permet de changer les choses et les êtres. La nature est un support pour un changement, une course, qui n'a pas de fin autre que celle que lui fixe le savant.

3^e caractère, la nature est neutre, les causes finales pour Bacon sont des « vierges stériles », il ne peut donc pas y avoir de bien. La nature devient un champ libre permettant à l'homme de se déployer sans entrave. L'homme peut qualifier ou disqualifier. La nature est un cadre et non un tableau, elle devient la règle du jeu, et non plus le jeu lui-même. Théorisation de ceci chez Kant et Hegel, c'est l'homme seul qui décide ce qui est beau, vrai, juste. La loi naturelle cède la place à la loi physique. Pour le reste la nature devient le champ de bataille des hommes, totalement indéterminés.

D'où 2 droits dans la DDHC, propriété et liberté, dans ce champ libre.

Le droit naturel est cosmique, dynamique, eudémonique, le droit naturel moderne est fixe, individualiste, perpétuel. Le Digeste première vision, la DDHC seconde vision. Problème, le droit naturel moderne, n'offre pas de modèle pour se guider.

La Cité

Le guide sera Platon, dont l'ouvrage phare est La République, sur la cité. Allégorie de la caverne. Titre grec, politeia, traduction, « la cité PARFAITE »/ Merveilleuse cité. Pleinement conforme au modèle divin de Zeus, les hommes doivent s'en rapprocher le plus possible. Cicéron traduit ce titre par De Res Publica. Aujourd'hui, un autre sens, tout contraire.

Rien n'est plus religieux, aristocratique, inégalitaire que la république de Platon. Rien n'est plus achevé que cette république, rien n'est plus inachevé et en tension que la république française. Cette dernière fonde par la volonté générale le bien et le juste, alors que la première est fondée par eux. Notre cité n'est qu'un reflet très dégradé de la Cité Céleste. Et le citoyen a un devoir vis-à-vis de la cité, dont on a tout reçu, c'est de la débarrasser de toutes les impuretés qui la défigurent. Agathe en grec c'est le bien. Il est indigne aux hommes de laisser ces cités en cet état, si cette citée est injuste. La vocation de l'homme est de recevoir comme un bienfait du ciel la justice, la cité.

Le Droit

Aristote est à l'école de Platon, avant de fonder le Lycée. À l'inverse de Platon (idéalisme), Aristote a les pieds sur terre, et adopte une philosophie praticable et réalisable. L'Éthique à Nicomaque fonde le droit romain selon Michel Villey. Livre de conseil, d'encouragement. C'est le testament qu'un père lègue à son fils, pour montrer ce qu'il doit faire s'il veut être heureux. Veux tu être heureux ? Comme tous les vivants, tu désires le bien et rejettes le mal. Tu aspiras au bonheur, au bien, car la volonté ne peut désirer ou vouloir autre chose que le bien. D'ailleurs qu'est-ce que le Bien, sinon tout ce qui est en tant que désirable ou objet de volonté. Assimilation du Bien et de l'être (le bien relève de la volonté de l'Être) sous l'aspect de la lumière et l'attirance. Ainsi on tend au bien. L'Éthique pour Aristote n'est pas abstraite, mais ce à partir de quoi l'on peut tendre au plus grand bien, en inscrivant l'homme dans le cosmos.

Pour atteindre ce Bien, mettre en œuvre des énergies :

- vertus qui acceptent le bien,
- ou vice si elles le refusent.

Les premières font l'objet de louange, les secondes de blâmes. Quand on a pas en nous même du désir et de la volonté, on se laisse aller. Le bien est difficile. Mais si on a en nous même de telles énergies, comment les canaliser ?

La vertu est ce qui met les biens extérieurs (richesses) dans la dépendance des intérieurs (sagesse) ; l'inverse c'est le vice (l'être dépendant de l'avoir, on enrôle l'être au service de l'avoir, de la situation présente). Courage, prudence, justice, tempérance sont les 4 vertus cardinales. La mesure juste détermine ces vertus.

On appelle juste d'une part ceux qui généralement obéissent aux lois de la cité, et d'autre part ceux qui observent une certaine égalité dans leurs échanges. Donc deux espèces de justices, la justice générale, et la justice **particulière**, pour le respect d'une certaine forme d'égalité dans les échanges. Dans cette justice particulière les deux formes d'égalité sont la justice qui préside aux partages (la justice distributive) et celle qui préside aux échanges (la justice commutative) Pour échanger il faut des biens extérieurs, et être au moins deux. La vertu ne concerne donc pas les individus isolés. La justice particulière ou le droit repose donc sur deux bornes, l'extériorité, l'altérité.

L'homme est juste s'il ne prend pas plus que sa part. La justice c'est aussi un milieu entre un défaut et un excès. L'égalité pour les échanges est arithmétique ou simple, l'égalité pour les partages est géométrique.

Tout commence par un partage et finit par des échanges. Si on met les échanges au-dessus du partage, on enrôle l'être dans l'avoir.

Le Jus, le dikaiion, c'est le point d'équilibre qui fait que les plateaux de la balance sont à l'horizontale. Un échange est juste si le partage est équivalent dans les biens extérieurs, à condition que le partage initial fut juste concernant ces biens intérieurs. Le juriste c'est celui qui voit comment améliorer cet équilibre des deux plateaux de la balance, et qui arrive à le corriger s'il y a un déséquilibre.

Actuellement équilibre apparent des droits des hommes qui ne contente que les hommes injustes. A l'inverse l'inégalité apparente qui conduit à l'équilibre conduit à satisfaire les hommes justes, en déplaisant aux hommes injustes. L'égalité des droits de l'homme aboutit, dans les faits, à d'extrêmes et injustes inégalités.

Questions :

A propos de l'art du discours, il faut voir la Dispute d'Ajax et d'Ulysse sur les armes d'Ulysse, notamment relatée dans l'Odyssée et les Métamorphoses d'Ovide.

Il est possible de voir l'émergence de la première théorie pure du droit avec Aristote, avant Kelsen.